

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 28 JUILLET.

Aujourd'hui dès onze heures du matin l'hôtel des Invalides était cerné par un régiment de ligne et par une compagnie de la garde nationale ; à midi le service a commencé suivant l'ordre indiqué par le programme. L'intérieur de l'église était encore décorée comme l'an passé à l'exception du prie dieu royal qui avait disparu aujourd'hui, du reste même profusion de tentures noires et de bougies, de luminaires de toutes natures et de toutes couleurs.

L'office a été célébré par le curé des invalides, mais M. de Quélen assistait à la cérémonie, et il a donné lui-même les aspersions habituelles au catafalque. Trois ministres, MM. Sauzet, Montalivet, Duperré, représentaient seuls le gouvernement ; bien qu'aucun membre de la famille royale n'ait été aperçu dans l'enceinte, on voyait deux voitures à la livrée rouge du roi, à la porte de l'hôtel. Nous avons entendu dire qu'elles avaient amené les deux ducs d'Orléans et de Nemours. La tribune réservée au corps diplomatique était entièrement occupée par des dames et quelques personnes parmi lesquelles nous n'avons reconnu aucun ambassadeur. Il en était de même de la tribune réservée aux deux chambres, où il y avait à peine quelques pairs de France et presque aucun député : en résumé, on peut dire que rien n'a été plus remarqué que les absents.

Avant la cérémonie, des groupes nombreux s'étaient formés, dans le dôme ; on en remarquait un surtout où M. de Lobau discourait, et où il était fort question de la victoire du général Bugeaud. Le bruit de sa mort y était positivement démenti. On parlait aussi de la duchesse de Berry ; on ne croyait pas non plus à sa présence à St Denis. Cependant on remarquait l'absence des gens actifs du gouvernement, ni M. Thiers, ni le maréchal Maison, ni M. Guizot, ni M. Feisthauel n'étaient présents. Cette absence extraordinaire n'a pas laissé de faire croire qu'une affaire importante occupait l'attention de l'autorité supérieure.

On lit dans le *Journal de Paris* : « Le gouvernement vient de recevoir des nouvelles d'Oran par voie télégraphique.

Le g. le général Bugeaud a remporté sur Abdel-Kader, entre Tiemsen et la Tafna, une victoire signalée. Après avoir réussi à lui faire accepter le combat, il l'a serré d'assez près pour engager avec lui une action décisive.

L'infanterie arabe a été entièrement détruite. Malgré l'ardeur des Douairs, qui après avoir bravement combattu dans nos rangs ont frappé plus de 500 Arabes, le général Bugeaud a eu la gloire de faire des prisonniers. Cela n'était pas encore arrivé en Afrique.

On a constaté du côté des Arabes une perte de plus de 1000 hommes. La *Chimère* a à son bord 118 prisonniers et six drapeaux. Abd-el-Kader a perdu tous les fusils qu'on lui avait donnés depuis quelques années, il a reçu deux blessures et a eu un cheval tué sous lui.

Cette action est une des plus importantes que nous ayons eues en Afrique. Abd-el-Kader a demandé à traiter ; mais le général Bugeaud, après avoir donné un court repos à son armée, s'est remis en campagne, afin de poursuivre et de ne pas lui laisser le temps de reprendre haleine.

Nous avons parlé hier de faux billets qu'on avait fabriqués pour la cérémonie de l'inauguration, à l'aide du dé-

tournement de la griffe employée à cet effet au ministère. Voici comment la supercherie a été découverte avant le jour de la fête.

Un polonais ayant reçu une de ces fausses cartes sans être accompagné d'autres initiés dans le complot, la montra à des personnes de la cour des comptes où il était employé, et comme il avait vu dans les journaux que les militaires seraient obligés de se présenter en uniforme, il demanda si pour lui l'uniforme national serait de rigueur. Les personnes auxquelles il s'adressait furent, comme on le pense bien, incapables de donner une réponse satisfaisante ; en conséquence, le réfugié polonais se rendit au ministère de l'intérieur, assuré qu'il était d'y recueillir les renseignements dont il avait besoin. Arrivé au ministère, il commença par remercier de l'honneur qu'on lui avait fait en lui envoyant un billet qu'il n'aurait pas osé solliciter, puis vint la question relative à l'uniforme. L'employé à qui s'adressait le Polonais ouvrit de grands yeux, chercha sur la liste le nom du porteur de billet et ne l'y trouvant pas, il examina la carte avec attention et s'empressa d'en conférer avec M. de Montalivet. Le faux ayant été découvert, on demanda au Polonais s'il connaissait d'autres personnes qui eussent comme lui reçu des billets d'invitation ; le Polonais en désigna plusieurs. De là sont venues des perquisitions qui ont amené les pénibles découvertes que l'on sait.

Nous lisons dans une feuille de ce matin :

« On a dit que M. Cavaignac avait été arrêté à la frontière. Nous serions bien surpris que cette nouvelle fut véritable, car sa mère est partie il y a peu de jours pour aller le retrouver à Londres. »

« La nuit dernière, on a arrêté aux barrières du nord des environs de Paris, quarante personnes environ. Dans le nombre, il se trouve, dit-on, dix-neuf femmes. »

« A la dernière foire de Châlons-sur-Saône, les fers et les fontes de toute nature ont éprouvé une hausse d'environ 10 à 15 pour cent. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 29 juillet (Trois heures). — Les affaires sont lourdes, on a commencé en hausse pour les fonds espagnols ; il y a eu des traités à 38 3/4 et les prix sont rapidement descendus à 37 1/4 cours. Deux versions circulent sur la cote de Londres ; baisse indéterminée hausse d'un quart.

Après la cote, il reste 37 fait au comptant, malgré l'assurance de 1/4 de hausse à Londres.

Anvers (Deux heures). — Ardoins 37 1/2 37 1/4 argent fin courant. Amsterdam, 28 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/4 56 1/4 3/8, 5 p. c. 103 1/4 103 1/8, billets de banque 24 5/16 3/8, syndicat 98 98 1/8, société de commerce 180 184 180 3/8, Ardoins pièces de 85 liv. 38 7/16 38 5/8, grosses pièces 38 38 1/4 1/8, différée 14, passive 12 1/4 3/8 1/4, brésiliens 87 3/8 1/2.

Paris, 28 juillet. — Ardoins 38 1/8 (hausse 1/8) on a fait 37 3/4 1/2 à l'ouverture de la bourse.

Marché des huiles et graines. — L'huile reste plus faible. Tourteaux précédents prix. Le grain colza demandé aux prix cotés ; il n'y a pas de variation sur le cours précédent.

LL. MM. sont arrivées hier au soir à Laeken, à sept heures.

On vient de faire connaître les saluts d'une nouvelle société formée à Bruxelles sous la dénomination de *Société belge de librairie, imprimerie et papeterie*. Son but n'est pas

autrement énoncé que comme instituée pour donner à la librairie belge, et à toutes les industries accessoires, la plus grande extension. La durée de la société est fixée à 33 ans. Son capital est fixé à 1,500,000 francs représentés par quinze cents actions de mille francs chacune, sur lesquelles MM. Louis Haumann et C^e en recevront cinq cents pour l'apport de leur établissement de librairie et l'indemnité de leur clientèle. Quoique la société soit déclarée constituée par le fait du placement des deux tiers des actions, son existence est subordonnée à l'approbation royale puisqu'il est dit que le premier versement s'effectuera dans les dix jours après la date de l'arrêté royal approuvant les statuts.

La gestion et l'administration de la société sont confiées à un conseil de dix membres dont deux sont directeurs gérants. Les membres du conseil, fondateurs de la société sont : MM. J. Engler, banquier et sénateur ; J. Walter, ancien inspecteur général de l'instruction publique ; H. Cattoir, propriétaire ; E. Defacqz, premier avocat général près la cour de cassation ; A. Haumann, négociant ; J. Viochenet, secrétaire général du ministère de la justice ; L. Quevauvilliers, banquier, à Tournay ; C. Jacmart, docteur en médecine ; F. Legrand, négociant ; L. Haumann, éditeur. MM. A. Haumann et H. Cattoir sont nommés directeurs.

La moisson du seigle se fait sous les plus favorables auspices. Une grande partie est déjà enlevée, et tout annonce que celle du froment sera des plus abondantes. Les pommes de terre offrent partout les plus belles apparences.

Le *Messenger de Gand* dit que la maladie qui retient M. de Muelenaere loin de Bruxelles, est une phthisie pulmonaire, d'autres disent une hydropisie de poitrine.

On sait que le *Courrier belge* est prohibé en France ; l'*Indépendant* et l'*Union* disent que c'est sans doute la reproduction des détails du *Meeting radical* de Londres, qui a valu cette proscription du *Courrier belge*.

Le *Vanderlander* de Gand annonce que la gazette flamande d'Audenarde a adopté depuis quelque temps une marche analogue à celle que suit une petite feuille qui paraît actuellement à Bruxelles sous le titre de *Ware Volksvriend*.

Le *Journal de Luxembourg* dit que ce n'est pas comme l'a dit le *Journal d'Arion*, la confédération qui porte, du moins jusqu'à présent, obstacle à l'exploitation des mines de selle-gemme et des sources salées découvertes par le docteur Biver, dans le rayon stratégique de la forteresse, mais que le roi grand duc n'entend pas qu'une opération semblable s'exécute sans le bon vouloir du gouvernement belge.

La même feuille publie un avis du lieutenant général Goeckle, daté du 25 juillet, et portant « que le gouvernement du roi grand duc ne reconnaîtra jamais comme légale, la concession qui pourrait être accordée sur la demande dont il s'agit ; qu'au contraire une telle concession sera considérée comme nulle et non avenue ; que par conséquent tous individus quelconques, spécialement les demandeurs sus-nommés ou autres, sont prévenus qu'après le rétablissement de l'ordre légal dans le grand-duché, ils seront non-seulement expulsés de l'exploitation sans indemnité ni remboursement de leurs dépenses, mais encore exclus de toute concurrence lors de l'examen des demandes de concessions qui pourraient être faites par la suite. »

Cet avis est fondé sur ce qu'il s'agit d'un objet appart-

triels ont déclaré les uns que les maîtres de forges de la Belgique étaient de trop rudes jouteurs, les autres qu'il leur était impossible de soutenir la concurrence des draps et des cotons de Verviers et de Gand, ceux-ci que le charbon belge allait les ruiner, ceux-là que le lingé belge les obligerait à fermer leurs ateliers et à réduire des milliers d'ouvriers à la mendicité. On sait enfin comment en conséquence de l'infériorité de notre industrie, le gouvernement et les Chambres ont jugé impossible de donner à notre union politique avec la Belgique la puissante sanction d'une association commerciale, et comment par là nous avons laissé subsister la chance de l'accession de la Belgique à la ligne des douanes prussiennes, c'est-à-dire à un système anti-français.

De nos jours, l'industrie en même temps qu'elle arrive au rang de puissance politique, grandit aussi dans la taille et les proportions de ses ouvrages. A mesure qu'elle élève ses prétentions gouvernementales, elle affecte un nouveau degré d'audace dans ses entreprises. Il n'y a qu'une cinquantaine d'années qu'à Mons et à Liège on a osé pousser les mines à la profondeur de 1,200 et 1,300 pieds, et creuser des puits dont la hauteur perpendiculaire représente celle de dix ou onze colonnes Vendôme l'une sur l'autre. J'ai entendu chanter dans le pays de Mons le Noël composé en l'honneur des mineurs qui les premiers se hasardèrent à dépasser la profondeur de 600 pieds, considérée jusqu'alors comme un *nec plus ultra*, et j'ai vu l'un des braves qui se risquèrent dans cette expédition d'Argonautes. Aujourd'hui l'on a doublé l'antique maximum consacré par l'expérience du pays ; on lutte sans crainte contre les torrents souterrains, et on les enlève de leurs sources avec des pompes à vapeur qui vomissent des fleuves. On brave le feu qui dévore soudainement les couches de charbon, on le cerne on le tourne, on l'emprisonne.

On détie avec la lampe de Davy ce perfide *grison* qui brûle le mineur tout vivant dans ses explosions inattendues, et qui asphyxie dans des flocs d'acide carbonique après l'embrasement ceux que la flamme avait épargnés. Les ateliers que l'industrie déploie à la surface du sol ne le cèdent en rien à ceux qu'elle développe dans les entrailles de la terre. De nos jours, si quelque construction gigan-

tesque s'élève, ce n'est plus pour servir de demeure à un prince ; à Londres, elle est comme les *docks*, à l'usage du commerce des Indes Orientales ou Occidentales ; en Belgique sa destination est d'abriter des fourneaux, des laminoirs, des alésoirs, des forges. Il y a ici tel industriel qui a construit pour son compte personnel plus de bâtiments que le tonnerre de notre artillerie n'en a détruits à Anvers. Hier je visitais l'usine de Seraing à une lieue de Liège. Elle se déroule sur un quart de lieue de long avec une admirable régularité. Du côté opposé à la Meuse sont d'abord les mines d'où sortent des montagnes de charbon ; immédiatement après viennent les massifs des fours où le charbon est converti en coke. A ceux-ci succèdent les hauts-fourneaux, grandes tours carrées garnies de fer, hautes de 60 pieds, lançant continuellement des flammes de leur bouche large comme un cratère.

L'un d'eux est en feu depuis six ans, et engloutit chaque jour près de cent mille kilogrammes de matières. Après les hauts-fourneaux, les fonderies, où l'on coule mille objets divers, et les *fineries* où la fonte est préparée pour l'affinage ; puis les forges où un régiment de cyclopes, les bras nus, aidés de trois machines à vapeur dont les cylindres ressemblent à des maisons, pétrissent le fer dans des fours, le battent sous l'ur effroyable marteau anglais, le font passer comme une cire molle à travers les cannelures des laminoirs, et le convertissent, dans un clin-d'œil, en larges plaques de tôle ou en longues barres qu'ils manient toutes rouges comme de légers roseaux. Après les forges, les ateliers de machines où le fer sortant des cannelures de cylindres, est livré tout chaud encore à d'habiles ouvriers munis d'instruments de précision, de l'exécution la plus parfaite, qui en font toutes les mécaniques imaginables, depuis la locomotive de chemin de fer, sorte de cheval à vapeur qui surpasse toutes les processions des chevaux arabes, jusqu'aux appareils les plus modestes. Enfin, l'établissement se termine sur la Meuse par les bâtiments de l'administration. Ils forment un palais du prince-évêque de Liège ; moyennant quelques additions, M. Cockerill les a jugés dignes de recevoir ses bureaux. Tout cela est bordé de canaux, et traversé de petits chemins de fer. On compte, à Seraing 3,600 ouvriers, c'est-à-dire tout autant d'hommes qu'il en faut pour composer une brigade.

INDUSTRIE BELGE.

M. Michel Chevalier, l'auteur des lettres sur l'Amérique qui ont été publiées dans le *Journal des Débats*, était ces jours derniers dans notre ville. Nous trouvons dans la feuille parisienne, une lettre du même écrivain, datée de Liège, de laquelle nous extrayons ce qui suit :

La Belgique n'est pas seulement agricole elle possède des mines de charbon et de fer plus productives que les mines d'argent du Pérou et que les mines d'or du Brésil. Les gites houilliers de la Belgique sont les plus admirables de tout le continent. Dans le bassin de Mons, par exemple, on compte cent dix à cent vingt couches de charbon régulièrement disposées les unes au-dessus des autres, toutes exploitables, toutes exploitées. Les quatre centres charbonniers de Mons, de Marimont, de Liège et de Charleroi fournissent annuellement 3 millions 200,000 tonnes (de 1000 kilogrammes). L'extraction totale des mines de France en 1834 n'était que de 2 millions 500,000 mille tonnes. L'industrie des fers en Belgique est plus merveilleuse encore que celle des houilles. Je ne sais comment il se fait que jusqu'à ce jour aucun établissement créé pour fabriquer du fer à l'anglaise, c'est-à-dire par l'emploi exclusif du combustible minéral, n'ait pu prospérer en France, en des localités à qui la nature n'a rien refusé. Ici au contraire on a réussi du premier coup. Il y a sept ans, quelques capitalistes construisirent à Charleroi un haut-fourneau où ils traitèrent le minerai du pays avec la houille qui y abonde. Dès la première campagne ils obtinrent une fonte excellente que nos fondeurs de Paris se disputèrent bientôt. Aujourd'hui les usines ont succédé aux usines ; il y aura en feu incessamment, dans le seul district de Charleroi, 25 hauts-fourneaux au coke (houille carbonisée) produisant par an 75,000 tonnes au moins, sans compter les hauts-fourneaux au bois. En 1834 la production de la France en fonte de toute nature s'est élevée à 269,000 tonnes ; et en fonte provenant du combustible minéral, à 47,000 tonnes seulement. Ainsi riche en fer et en charbon, la Belgique ne pouvait manquer d'avoir des manufactures florissantes ; on sait en effet à quel degré de perfection sont arrivées les fabriques de draps de Verviers et les filatures des Flandres. On sait que nos indus-

nant à l'état, et dont le gouvernement belge ne peut en aucun cas disposer, quels que soient les titres sur lesquels il se fonde.

LIÈGE, LE 30 JUILLET.

Il y a quelque temps que nous avons entretenu nos lecteurs d'un passage couvert à établir entre les rues de l'Université et de Vinave-d'Ile, nous venons d'apprendre que l'acquisition de tous les terrains nécessaires à cette construction a eu lieu hier.

Une affaire qui intéresse assez les habitants de notre ville, a été déferée ces jours derniers au tribunal de simple police. Il s'agissait de papiers à double fond, dont font usage les marchandes de légumes, sur les marchés de cette ville, dans le but de tromper les acheteurs; la police instruite de diverses querelles survenues entre ces derniers et les marchandes, lorsque la fraude venait à être découverte, a fait des perquisitions et a saisi une grande quantité de papiers confectionnés de cette manière.

Le ministère public près le tribunal de simple police, croyant que ce fait constituait une simple contravention, prévue par l'art. 479, § 5 du Code pénal, à l'audience du 22 de ce mois, conclu en conséquence à ce qu'il fut prononcé une amende de 15 francs à charge de chacune des prévenues; mais le tribunal qui a vu dans le fait signalé un délit de filouterie, a renvoyé les parties devant M. le procureur du roi. — Nous tiendrons nos lecteurs au courant du jugement qui interviendra définitivement.

Un ouvrier de M. Benoit Lafleur, marchand de bois en cette ville, étant occupé hier vers trois heures de l'après-midi, à transporter des planches sur un bateau au Pont Maghin, tomba dans la Meuse; cet homme ne sachant point nager, disparut bientôt, la rivière étant fort profonde dans cet endroit. Le sieur Jean François Bouquet, journalier, demeurant rue des Aveugles, qui se trouvait sur les lieux, courut au secours du malheureux qui se noyait, et qui avait déjà reparu deux fois sur l'eau. La troisième fois, Bouquet parvint à le saisir; mais il fut lui-même entraîné, toutefois il parvint, après de grands efforts et au péril de ses jours, à sauver l'individu au secours duquel il s'était si généreusement précipité.

CONSEIL DE REGENCE.

INDEMNITÉS. — DESIGNATIONS DES RUES NOUVELLES. — HOSPICES CIVILS.

Séance du 29 juillet. — Présents: MM. Jamme, Scronx, Piercot, Closset, Robert, Lefebvre et Hubart. Absents: MM. Billy et Bayet.

Une somme de 35 fr. est accordée à M. Winant, comme indemnité d'emprise pour reculement d'une maison rue en Bèche.

On approuve la délibération des hospices civils de Liège, tendante à être autorisés à faire la dépense de 320 fr. pour procurer un logement à chacun des deux élèves internes de Bavière.

Voici les noms qui seront donnés à de nouvelles rues.

a. La rue traversant les jardins du collège à partir du nouveau pont jusqu'à la rue des Carnes à l'intersection de la rue du Méry s'appellera rue du Collège.

b. La rue du pont de la Boverie à la chaussée de Grivegnée s'appellera rue Grivegnée.

c. La rue du cimetière St-Adalbert à la place St-Jean, s'appellera rue Laruelle; la demeure où ce bourgmestre a été assassiné se trouvait, comme chacun sait, sur ladite place.

d. La rue de la promenade d'Avroir à la rue St-Remy, s'appellera rue Bertholet; ce peintre a longtemps habité la maison qu'occupe aujourd'hui M. Destrievaux.

e. La rue du faubourg St-Léonard à la promenade du même nom, qui doit remplacer la rue des Béguines, s'appellera rue Maréchal.

f. La rue sur le terrain de l'Etoile du quai St-Léonard à l'église St-Foi, s'appellera rue de la Fonderie.

g. La rue latérale à celle de la rue de la Syrène, s'appellera rue Neuve de la Syrène.

M. Scronx soumet les nouvelles observations de la commission des hospices relativement aux élèves internes à nommer aux deux établissements des incurables.

Le conseil persiste à demander, dans l'intérêt des vieillards, que des élèves internes soient attachés aux hospices d'hommes et de femmes incurables.

La seule raison donnée par les administrateurs des hospices pour ne point accéder à ce vœu si philanthropique du conseil, c'est la crainte de discussions entre les religieuses et les élèves internes; mais avec un bon règlement des appréhensions de ce genre ne doivent plus se présenter.

La hardiesse des travaux de l'industrie moderne et l'échelle colossale de ses opérations, exigent de la part des hommes qui les dirigent, une étendue de vues, et une justesse de coup-d'œil comparables à celles d'un général, et quelquefois de la part des simples ouvriers un courage pareil à celui qui a ennobli le métier de la guerre. A Charleroi, le directeur de l'usine de Couillet (1) me racontait qu'une fois l'un de ses hauts-fourneaux s'était crevé; la flamme sortait par le mur extérieur, avant d'arrêter le fondage qui durait déjà depuis trois ans, il résolut de tenter un dernier effort. Il laissa la charge s'abaisser de 25 pieds sans la renouveler, et n'hésita pas à descendre, en compagnie du maître maçon, dans cette fournaise, dont les murs étaient d'un rouge blanc. Il avait eu la précaution de faire jeter sur la charge une couche de minerai froid, et d'établir un courant d'air forcé qui envoyait au fond de cette cuve ardente une atmosphère respirable. Il vit dans la paroi intérieure une crevasse de trois pieds de largeur sur sept à huit de haut, et remonta à demi-rôt. Son exemple décida les ouvriers.

Deux échelles furent disposées, l'une pour descendre, l'autre pour remonter; et tous des braves gens, lui en tête, se mirent en marche, atteignant, l'un après l'autre, le fond à la hâte, posant vite deux briques dans la crevasse, et escaladant la seconde échelle plus vite encore. Il était impossible de séjourner au fond plus de quinze secondes. Le succès de la manœuvre fut complet; l'accident fut réparé. Deux ans se sont écoulés depuis lors, et le fourneau radoubé marche encore. Il donne 15 tonnes de fonte par jour, c'est-à-dire cinq fois autant qu'un de nos fourneaux ordinaires au charbon de bois. Les chroniques espagnoles ont perpétué le souvenir du valeureux compagnon de Cortès, don Diego Ordaz, qui, dit-on, s'aventura à aller chercher du soufre dans une des crevasses du Popocatepetl; nulle mention n'a été faite du glorieux fait d'armes de ce modeste directeur et de ses intrépides ouvriers.

Un peuple qui cultive l'industrie avec tant de sagacité et d'intelligence, qui s'y tient si complètement absorbé, devait se montrer avide de jouir des avantages des chemins de fer. Et en effet, le 1^{er} mai 1834, une loi conçue comme il suit, fut promulguée par le gouvernement belge :

(1) M. Hanard de Liège.

On décide que les deux pompes dont l'érection à la Boverie a été décidée à l'une des dernières séances du conseil, seront en fer coulé d'après un modèle qui a été admis.

LETTRES SUR LES ÉLECTIONS.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Les journaux de toutes les nuances se livrent, depuis quelque temps, à l'examen du véritable sens qu'ont en les élections communales. Les uns soutiennent qu'elles sont ultralibérales, les autres libérales et modérées, les autres enfin qu'elles sont orangistes. Cette dernière thèse ne résiste point à un examen sérieux. Pour mon compte, je ne crois plus à l'existence du parti orangiste en Belgique, il s'est dissous, et l'une des meilleures preuves peut-être qu'on en puisse donner, c'est la part même qu'il a prise aux dernières élections. Tous les hommes de ce parti, qui ont quelque portée dans l'esprit, savent fort bien que la restauration est impossible sans une guerre générale, et qu'une guerre générale, pour la question belge, est l'événement le moins probable aujourd'hui. D'ailleurs, à l'abri de l'ordre de choses actuel, tant d'industries nouvelles se sont développées, tant d'intérêts se sont liés à l'existence de l'état belge, que je ne crains pas de dire que le maintien de ce qui est, forme aujourd'hui le vœu sincère de la grande majorité des notabilités industrielles et commerciales du pays, alors surtout que l'on songe, comme je viens de le dire, que les chances de succès d'une restauration sont au prix d'une guerre générale, c'est-à-dire, et des troubles nouveaux, et la ruine de toutes nos affaires aujourd'hui si florissantes. — Ce vœu, n'en doutez pas, se manifesterait avec énergie, si l'état belge était sérieusement menacé. Et cela de la part même de bien des gens qui se disent orangistes, et qui sont un peu, sans vouloir les offenser le moins du monde, comme ces passagers fanfarons qui jurent Dieu par un beau soleil et qui l'implorent bien vite si l'horizon vient à se charger de nuages. Voyez aussi, par exemple, la presse patriote presque toute entière, elle laisse passer sans mot dire, toutes les vanteries quotidiennes des feuilles orangistes. Quelle est ici la cause de son silence? Ce n'est point certes indifférence pour notre nationalité. Voyez avec quelle unanimité elle s'élève contre l'idée d'une réunion à la France, chaque fois qu'elle en trouve l'occasion; parce que de ce côté peut-être, le danger lui semble plus réel. Si elle s'abstient de presque toute polémique avec les partisans d'une réunion à la Hollande, c'est parce que de ce côté sa sécurité est complète.

Je persiste donc à dire, que si l'on va au fond des choses, on trouvera qu'il n'y a plus en Belgique de parti orangiste proprement dit. Il y a bien quelques gens qui se figurent être orangistes, comme à une autre époque, quelques-uns peut-être se sont aussi imaginés qu'ils conspiraient. Il y a bien aussi quelques amours propres compromis, des divisions de personnes comme il y en aura toujours dans toutes les localités, et qui prendraient un autre nom, si elles n'en avaient déjà un. — Il ne faut point oublier non plus que les élections communales plus personnelles, en quelque sorte, que toutes les autres, ont naturellement dû réchauffer, faire naître des réminiscences d'anciennes passions qui allaient s'éteignant faute d'aliments et qui continueraient à s'éteindre de même. Aussi, pour le dire en passant, il ne faut point juger de l'état habituel des esprits à Gand et à Liège, par leurs élections, il y a eu dans ces circonstances, du réchauffé, qu'on me passe le mot, des réminiscences. Mais au fond, ce qu'il y a de plus réel dans la lutte, c'est du libéralisme et du catholicisme.

A Liège et à Gand, l'influence politique du catholicisme a été vaincue par l'influence libérale. Je dis à Gand comme à Liège, car à l'exception de M. Métepenningen, dont les opinions sont plus dessinées, des gens bien instruits assurent, que la grande majorité des membres qui composent la régence de la capitale de la Flandre orientale sont aujourd'hui des libéraux, et même des libéraux modérés. D'ailleurs s'il n'en était point ainsi et s'il était vrai que la régence de Gand fut orangiste, ou bousingote, qu'arriverait-il? Comme orangiste elle ne ferait rien. Je parle ici appuyé sur l'expérience du passé. Comme bousingote elle aurait pu être quelques réminiscences des exagérations, d'il y a quatre ans, mais cela ne ferait tort qu'à elle; son influence s'affaiblirait dans l'opinion. Toutefois ceci est une supposition purement gratuite, je pose en fait, et l'on pourrait prendre acte de mes

Art. 1^{er}. Il sera établi dans le royaume un système de chemins de fer ayant pour point central Malines (1), et se dirigeant, à l'Est, vers la frontière de Prusse par Louvain, Liège et Verrières; au Nord, sur Anvers; à l'Ouest, sur Ostende, par Termonde, Gand et Bruges; et au Midi, sur Bruxelles et vers les frontières de France par le Hainaut.

Art. 2. L'exécution sera faite à la charge du trésor public et par les soins du gouvernement.

Ainsi, pendant que nous nous laissons arrêter en France par ce principe sorti de je ne sais où, qu'il ne convient pas qu'un gouvernement intervienne dans les travaux publics, voilà un petit royaume qui, sans s'embarasser d'aucune question préjudicielle, marche au but droit et vite; car cette croix de chemins de fer poussés vers les quatre points cardinaux est en plein cours d'exécution. D'Anvers à Bruxelles, le chemin de fer est livré à la circulation depuis trois mois, et les recettes y dépassent toutes les espérances. Abstraction faite de la ligne de Bruxelles à la frontière de France, qu'on a ajournée jusqu'à ce que l'on se fût entendu avec le gouvernement français, tout le système sera achevé dans deux ans. J'ai visité les travaux sur plusieurs points. A partir de Louvain, le tronçon de l'Est, destiné à rattacher Anvers et Ostende à Cologne, présente beaucoup de difficultés. On pense cependant que 45 millions suffiront à l'achèvement des trois parties de l'Est, de l'Ouest et du Nord, comprenant 74 lieues, les terrassements étant préparés pour deux voies, et une seule voie étant posée. Ce serait 600,000 frs. par lieue.

Les onze lieues d'Anvers à Bruxelles, qui s'étendent sur un sol naturellement aplani, n'ont coûté, avec le matériel, que 3 millions 373,000 fr., soit, par lieue, 306,000 fr. Les quatre lieues et demie du chemin de fer de Paris à Saint Germain coûteront 8 millions. Il est vrai que le chemin de fer d'Anvers à Bruxelles est construit dans le style le plus simple. Il repose sur de simples traverses de peuplier; les rails en sont fort légers; il coupe de plain pied toutes

(1) La configuration du sol n'a pas permis de prendre Bruxelles pour centre du système. Malines est à 22,000 mètres (cinq lieues et demie de poste) de Bruxelles.

paroles, que l'administration communale de Gand sera libérale et modérée.

Il en sera aussi de même chez nous, et à plus forte raison encore. L'administration compte, dit-on des orangistes dans son sein. Je n'en sais rien, je n'en veux rien savoir. Mais ce qu'il importe de proclamer, c'est qu'ils n'ont point été élus parce qu'ils sont orangistes, mais qu'ils sont orangistes, pour rappeler deux mots célèbres de M. Dupin et Guizot.

Je terminerai cette première missive par une citation que j'emprunte à un journal de Bruxelles, l'Observateur, qui a émis sur les élections, une opinion à peu près semblable à celle que je professe.

« On juge du tout par la partie; on accuse et on condamne un corps nombreux pour cela seul qu'il se trouve dans son sein quelques hommes connus par leur attachement au gouvernement déchu; c'est une erreur et une injustice. C'est la majorité qu'il importe d'apprécier dans ce cas, et cette majorité ne peut se rendre coupable d'un parjure; elle ne peut vouloir jurer aujourd'hui respect et fidélité à la constitution dans le but unique de la violer demain en trahissant son serment.

« L'art. 61 de la loi communale est expressément: « Avant d'entrer en fonctions, les échevins et conseillers communaux prêtent entre les mains du bourgmestre ou de celui qui le remplace » et en séance publique le serment suivant :

« Je jure fidélité au roi, à la constitution et aux lois du peuple belge.

« Avant la prestation du serment, le président rappellera que le décret d'exclusion a perpétué des membres de la famille d'Orange Nassau de tout pouvoir en Belgique fait partie de la constitution.

« Les bourgmestres avant d'entrer en fonctions, prêtent le même serment entre les mains du gouverneur ou de son délégué.

« Il ne peut pas y avoir là matière à interprétation: il faut renier l'orangisme, ou renoncer à faire partie du conseil communal; il n'y a pas de milieu. S'il se trouve quelque orangiste incurable au nombre des élus, il devra se retirer ou commettre un parjure. Mais le caractère belge régnant à l'idée seule de cette déloyauté; et le parti qui cherchait à l'excuser ne tarderait pas à succomber sous le poids de la réprobation et du mépris dont l'accablent tous les honnêtes gens.

« On comprendra maintenant pourquoi nous avons applaudi au résultat des élections communales de Gand et à Liège; c'est qu'elles ramènent à l'opinion libérale et constitutionnelle des hommes qui jusqu'ici s'étaient obstinés à ne voir dans la révolution de 1830 que le triomphe d'un principe fatal à la Belgique et contraire à ses intérêts; ces hommes en attireront d'autres; les conversions, sans être publiquement avouées, deviendront chaque jour plus fréquentes, et l'orangisme, cette plante exotique importée sur notre sol, s'éteindra faute d'adhérents.

Dans une prochaine lettre, je m'occuperai des causes qui me semblent avoir affaibli l'influence politique du catholicisme ou de l'union si vous voulez.

Agnez, etc.

Liège, le 29 juillet 1836.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 JUILLET.

Naissances: 2 garçons, 7 filles.

Mariages 11; savoir: Entre Félix Van Mylem, journalier, domicilié à Grammont, et Dieudonné Corbusy, journalier, rue des Ecoles. — Walthère Joseph Lexhime, tisserand, à Lambermont; et Anne Marie Leclercq, cabaretière, rue Pont St-Julien. — Gilles Joseph Genot, maréchal-ferrant, domicilié à Geer, et Jeannette Dejong, sans profession, rue de la Magdelaine. — Hubert Deveux, tailleur, faubourg St-Léonard, et Marie Catherine Thonon, couturière, rue Volière. — Jean Joseph Bronkart, cordonnier, derrière la Comédie, et Jeanne Kintot, journalière, sur la Fontaine. — Henri Augustin, peintre en bâtiments, rue de la Cour, et Gertrude Colinet, journalière, rue de l'Ancre. — Lambert Evrard, employé, rue des Tourneurs, et Marie Thérèse Françoise Kowenberg, sans profession, au Palais. — Jean Joseph Bossy, charretier, rue du Vanta, et Marie Christine Dehassé, blanchisseuse, même rue. — Dieudonné Louis Auguste Daly, peintre en bâtiments, faubourg St-Gilles, et Anne Marie Sibelle Wild, journalière, même faubourg. — François Victor Félix Viatour, tailleur, Grivegnée, et Marie Conrardy, journalière, rue de l'Ange. — Gaspar Havaud, contrôleur de messageries, rue des Aveugles, et Victoire Joseph Gaspard, sans profession, rue Souverain-Pont.

Décès, 4 garçons, 2 femmes, savoir: Marie Anne Gobert, âgée de 80 ans, sans profession, derrière l'hôtel de ville. — Marie Jeanne Jennicot, âgée de 79 ans, sans profession, béguinage Saint-Christophe.

les routes qu'il rencontre, même les plus importantes. L'administration des ponts et chaussées belge ayant à prononcer sur des plans qu'elle avait conçus et qu'elle devait exécuter, et devant travailler sur les fonds du Trésor, s'est montrée extrêmement accommodante; tandis qu'en France l'administration des ponts et chaussées ayant affaire à une compagnie, lui a imposé des conditions rigoureuses, et l'a obligée par exemple à jeter des ponts dispendieux sur toutes les voies de communications qu'elle trouvait sur son passage, et même sur les moindres chemins de traverse, de manière à les franchir par dessous ou par dessus.

A ces 74 lieues, le gouvernement belge a résolu d'en ajouter 35 environ, de manière à rejoindre le chemin de fer que la France établirait de Paris à Valenciennes, pour gagner Bruxelles par la ligne la plus courte, et 2^o l'embranchement qui serait dirigé sur Lille. Il y aurait alors deux communications entre les deux capitales, l'une par Valenciennes et Mons; l'autre par Lille, Courtray et Gand. La seconde serait plus longue que la première de 50 à 55,000 mètres.

Le système des chemins de fer belges comprendra alors 110 lieues environ; c'est comme si nous en entreprenions un de 90 lieues, et il en faudrait moins pour mettre en rapport tous les points principaux de notre territoire.

Ainsi la Belgique nous donne en ce moment une bonne leçon. Bien plus, elle nous forcera, nous contraindra, nous grande puissance, à établir, bon gré malgré, des chemins de fer sur notre territoire; car celui qu'elle pose d'Anvers et d'Ostende à Cologne, menace le commerce du Havre, presque autant que celui de Rotterdam. Le Havre est en possession d'un commerce de transit qui se dirige par Strasbourg sur l'Allemagne, et qui promettait de s'accroître singulièrement, grâce au développement de l'industrie allemande. Les Belges nous en déposséderont si nous ne les gagnons de vitesse en établissant des voies nouvelles de Paris à la mer et de Paris à Strasbourg, pendant qu'ils sont à parlementer avec les Prussiens pour obtenir la continuation de leur travail de Verrières à Cologne.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Liège, invite MM. les avocats inscrits au tableau, à se réunir au palais de ladite cour, le trois août 1836, à deux heures et demie de relevée pour procéder à la nomination des candidats au conseil de discipline de l'ordre.
DELREÉ.

TAXE DU PAIN, du 30 juillet.
Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.
Pain de ménage, 45 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent, n. 1139, l'on continue à y préparer des OIES à l'instar de Strasbourg. L'on y trouvera, VIN de toutes espèces, BIÈRE et HOU GARDE. 843

A VENDRE
AU PRIX DE FACTURE,
PIANOS NEUFS,
A 3 ET DEUX CORDES DE HOEBBRECHTS,
PIED DU PONT D'ILE, n. 763. 849

LES FRÈRES BACHA,
RUE SUR MEUSE, N° 923,
Ayant fait confectionner un moulin à moude le Plâtre Mont-Martre et Luxembourg, par ce nouveau procédé, les prix sont très-modiques. Les mêmes tiennent Plâtre de citerne, Sapins, Ardoises françaises, Tuiles bleues d'Hollande et d'Utrecht, ainsi que tout ce qui concerne la bâtisse, etc. Au même n°, ELEXIR d'HOLLANDE en gros et en détail.

AU BAZAR, RUE VELBRUCK,
DÉPOT DE SOULIERS DE FEMME. 822

MAGASIN DE TOILES,
PLACE ST-DENIS, N° 743.

La veuve CHARLES née DENEUMOULIN, a reçu un grand assortiment de TOILES SUPERFINES de 413, de Courtrai et d'Hollande; idem de Brabant en toutes largeurs; toutes espèces de linge de table, services damassés; nappes à thé, blanches et écruées, couteils damassés et autres, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem, lin de Flandre de toutes qualités, etc., etc. 844

G. J. DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir une quantité de DENTELLES, qu'il vend à un prix très modéré. 727

MESSAGERIES

V. BRIARD ET COMP.



Au 21 juillet 1836, service direct de LIEGE à MEZIERES et CHARLEVILLE, par NAMUR, PHILIPPEVILLE et ROCROIX.

Départ de LIÈGE, à 5 heures du matin, chez madame veuve PASQUET, Place Verte. 777

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.
(CASINO.)

Dimanche 31 juillet, HARMONIE à 5 1/2 heures. On tirera à 8 1/2 heures le FEU D'ARTIFICE, Qui n'a pu avoir lieu lundi dernier à cause du mauvais temps. Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 893

VENTE D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION D'ALBATRES.

MARDI 2 août 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or, et par son ministère, à la vente aux enchères d'UNE SUPERBE COLLECTION D'ALBATRES récemment arrivés de FLORENCE. Parmi les objets à vendre se trouvent une quantité de VASES de toute grandeur, de formes variées et très-gracieuses, des URNES, PENDULES, ENCRIS, plusieurs GROUPE D'ANIMAUX, etc., etc. On pourra voir ces objets tous les jours depuis 2 heures jusqu'à cinq. 815

A LOUER UN QUARTIER indépendant composé d'une petite CUISINE, 2 CHAMBRES aux 1^{er} et 2^e étages, Cave, Cour, Pompe, Citerne. S'adresser N° 225, près du nouveau pont. 809

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortiments les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écar; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, ginghance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long. La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas. On vend en gros et en détail. 720

CESSATION DE COMMERCE.

A VENDRE OU A RENDRE UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, susceptible d'être divisée en deux habitations, située à Liège rue Féronstrée N° 745. S'y adresser. 826

JEUDI, quatre août 1836, à midi précis, dans le chantier du Sr. DELVAUX, sur Avroy, on vendra

UNE GRANDE ET TRÈS BELLE PARTIE
DE PLANCHES DE CHÊNE,

Fort sèches, propres à employer de suite, de toute longueur jusqu'à 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 pieds, pour faire les plus beaux planchers possibles; très-belles fougères, barreaux, feuilletés et quartiers, planches et quartiers de hêtre; planches et lattes de bois blanc; horrons de chêne; pièces de bois, posselets, terrasses et wères; beaux horrons de chêne de trois pouces, propres au charonnage; très beaux horrons d'orme de 3 et de 5 pouces, propres à tout usage; lattes à planformer, etc., etc. Argent COMPTANT. 842

Le MARDI 9 août 1836, à 10 heures du matin, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON

SISE A LIÈGE, QUAI D'AVROY,

Vis-à-vis du rivage des Augustins, n° 611, aux conditions que l'on peut voir chez ledit notaire. 831

VENTE PAR SUITE DE DECÈS.

Le jeudi 11 août 1836, à 10 heures du matin, M. DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON

AVEC COUR ET FOURNIL,

située à Liège, derrière le Cloeur St-Paul, n. 153, en ligne directe avec la rue du nouveau pont de la Boverie.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit maître DUSART, dépositaire des titres de propriété. 779

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

JEUDI 25 août 1836, à 2 heures de relevée, le notaire VANDENBOSCH vendra aux enchères publiques, en son étude à TONGRES,

UNE FERME,

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située à Fall et Mheer, entre Tongres et Maestricht, assez près de la chaussée,

Avec les TERRES, VERGERS et PRÉS, contenant environ 67 bonniers. Les bâtiments d'habitation du fermier et autres, construits en briques et pierres de sable, couverts en ardoises et en tuiles, sont dans le meilleur état.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART, à Liège, et LEROUX, à Visé. 811

A VENDRE une MAISON en bon état, avec jardin y contigu, clos de murs, située à JEMEPPE, SUR LE QUAL, cotée n° 297, joignant à M. Dupont et à Mme. veuve Vieilvoye. On y jouit d'une fort belle vue sur le cours de la Meuse et sur les villages de Seraing et d'Ougrée. S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET.

VENTE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

LE 11 AOUT 1836, à trois heures précises de relevée, le notaire GILKINET VENDRA en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588,

CINQ MAISONS

Contigues avec jardins, sises à LIÈGE, au commencement du faubourg VIVEGNIS, cotées n° 413, 414, 415, 416 et 417.

Elles seront exposées en vente en masse, ensuite en trois lots.

S'adresser, pour connaître la composition des lots et obtenir de plus amples renseignements, audit notaire GILKINET. 805

BELLE ET VASTE PAPETERIE

AVEC MAISON DE MAITRE,

Etables, écuries, remises, fournil et grange, le tout en très-bon état et couvert en ardoises; jardins, vergers, bosquets et huit bonniers de terre à labour.

Dont la VENTE aura lieu le samedi 3 septembre 1836, à 10 heures, pardevant M. PAQUE, notaire à Liège, en son étude, rue Souverain-Pont.

Cette superbe propriété, d'origine patrimoniale, est située à Marchin, dans la vallée du Hoyoux, à une demi-lieue de la Meuse et de Huy, sur la nouvelle route de Huy à Terwagne. La grandeur des bâtiments, la chute d'eau qui est de plus de 15 pieds et la jouissance de la rivière du Hoyoux, qui ne gèle et ne tarit jamais, la rendent propre à d'autres grands établissements.

S'adresser audit notaire. 830

SURENCHÈRE.

Jusqu'inclus le 4 AOUT 1836, on peut surenchérir d'un 20^e, sur le prix de fr. 4,000 formant l'adjudication provisoire.

D'UNE MAISON, divisée en plusieurs logemens, située en BERGERUE, n° 737, à Liège, avec cour, puits, cave, etc. S'adresser au notaire PARMENTIER. 817

VENTE D'IMMEUBLES

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 18 août 1836, à 10 heures du matin, (au lieu du lundi rer., ainsi qu'il avait été annoncé précédemment), pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau sis rue Mont St-Martin, audit Liège, M. DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera, à la requête des héritiers de feu M. STEPHANY, en son vivant ancien directeur de police à Liège, à la vente aux enchères, en trois lots, des immeubles ci-après:

1^{er} lot. — UNE GRANDE MAISON, PROPRE A TOUT usage de commerce, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, — Hier, occupée à titre de bail par M. Termonia.

2^e lot. — UN CORPS DE FERME avec un très-joli quartier de maître, bâtiments d'exploitation, et 40 bonniers 6 verges grandes onze petites de jardin, terres, prairies, prés et bois, le tout formant à peu près un ensemble, situé à Eyken, commune de Fouron-Saint-Martin.

3^e lot. — UN AUTRE CORPS DE FERME avec grange, écuries, étables et dépendances, prairie et jardin contigus, situés en lieu dit Straat, assez près de l'église, commune susdite de Fouron-Saint-Martin, et 12 pièces de terre, bois et prairies en dépendant, mesurant ensemble environ neuf bonniers ancienne mesure et situés audit Fouron-Saint-Martin.

Ces deux fermes sont tenues en location par les sieurs Englebert et Witgens, chez lesquels on peut s'adresser pour les voir.

Lesdites fermes, après avoir été exposées en vente séparément, seront remises en un seul lot. Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité pour acquérir.

On peut prendre communication du cahier des charges, chez M. le juge de paix susdit, et en l'étude de Maître DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n. 864, dépositaire des titres de propriété. 846

AVIS.

LA SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE de la houillère de LESPÉRANCE, dite TRIXHE MAILLE, à Herstal, cessant ses travaux d'exploitation, porte à la connaissance du public qu'elle fera exposer en VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, les objets mobiliers qui en dépendent, à savoir:

UNE MACHINE A ROTATION,

EN FORT BON ÉTAT, DE LA FORCE DE 16 CHEVAUX,

N'ayant fonctionné qu'à dater de 1830 jusqu'à ce jour; avec deux chaudières; quatre poulies, crapaudines; deux tambours, ainsi que les grosses pierres de fondation sur lesquelles cette machine est assujettie; une charpeute dite *balle fleur*, en bois de chêne, 1^{re} qualité; deux grosses chaînes à extraire la houille, dites *chives*, dans le meilleur état et longues de 150 toises chacune; les matériaux, poutres, solives, wères, tuiles du bâtiment dans lequel la susdite machine est logée, ainsi que ceux provenus d'une forge, d'un cabinet adjacent, et d'une colonne d'air ayant 100 pieds d'élévation; deux gros tonneaux cerclés de fer; une quantité considérable de vieilles ferrailles; fers de fonte, tels que roues de *gaillots*, grilles de fourneaux, etc.; coussinets et tuyaux de cuivre, lampes à la Davy; des bois de construction, planches, horrons, brouettes, échelles, chaises, tables, et différens tas de vieux bois; des chaînes de toutes dimensions; *hernaz à pennis*; des fers de tarières; une très-grosse poutre, dite *arbre de hernaz aux chevaux*, bien entière; et généralement tous outils et ustensiles trop long à énumérer, indispensables à l'usage d'une exploitation.

Cette vente se fera argent comptant, sauf qu'il sera accordé à l'adjudicataire de la machine, un délai suffisant pour le paiement de son prix; elle aura lieu le MARDI 9 AOUT prochain, à 9 heures du matin, sur le terrain de la houillère, situé au hameau de Rhées, commune de Herstal, et par le ministère de M. COURARD, notaire dudit lieu, à qui l'on peut s'adresser pour plus amples renseignements.

Les objets précédemment désignés, sont à voir tous les jours dès six heures du matin jusqu'à six heures du soir. (818)

VENTE DE TERRAINS

APPARTENANT A LA COMPAGNIE DE LA ROUTE

DE LA VESDRE.

VENDREDI cinq août mil huit cent trente six, à neuf heures du matin, au foyer de la Salle de Spectacle à Verriers, la commission administrative de la route de la Vesdre, fera procéder par le ministère de L. DE DAMSEAUX, notaire, à la vente aux enchères publiques des parcelles de terrain ci-après désignées, situées sous la commune de THEUX :

Table listing 15 lots of land with details on location, area, and price. Includes 'Premier lot' to 'Quinzième lot'.

A VENDRE une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, en bon état, située au milieu du VALLON d'ANGLEUR, lieu dit aux Aguesses, commune d'Angleur, avec grand jardin et vergers qui en dépendent, occupée ci-devant par Mlle. Magnée.

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE, DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc.

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

VENTE PAR ACTIONS SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne. 3° La terre et le Château de MERLHOF en Styrie. 4° La Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5° La Terre de ROSBACH en Styrie, et la dime de 50 biens fonds. 6° Les Vignobles de DORN. En outre, 24 913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc.

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général, A FRANCFORT Sur Mein.

Le bulletin des Numéros gagnants sera adressé aux actionnaires franc de port.

ADJUDICATION.

Le jeudi 4 août 1836, 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Est et Nord de la ville de Liège, sis rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Ignace Joseph COLSON, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, savoir :

- 1er lot. - Une PETITE MAISON, avec jardin y attenant, et jouissant d'une charmante vue, située AU PÉRY, tenue à bail par M. Lecoute, professeur.
2me lot. UNE MAISON, située à Liège, rue Potierue, n. 748, occupée par M. Plouette.
3me lot. - Une autre MAISON attenant à la précédente, n. 749, détenue par M. Flesch.
4me lot. - Une autre MAISON, située en cette ville, rue du Champion, n. 463, détenue par M. Guillaume.
5me lot. - Les trois cinquièmes indivis d'une maison, située à Liège, rue St-Adalbert, n. 754, détenue par M. Romedune, instituteur.

Le lundi 8 août prochain, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. COURARD, notaire à la résidence de la commune de Herstal, il sera procédé à la mise en adjudication en détail des

RENTES ET CAPITAUX.

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

- 1° Une RENTE de 12 setiers 1/4 2 mesurette de seigle, franc moulu, échéant le 1er janvier, au capital de 1215 fr. 3 cent., due par la dame Prion, veuve de Dieudonné Thaudoir, réalisée à M. Gilet, juge d'instruction, demeurant au moulin des Oies, à Liège.
2° Une de 19 francs 44 centimes 93 centièmes, au capital 486 francs 22 centimes, échéant le 7 janvier, due par les enfants de la veuve Ratten, des communes d'Eysden et de Moulau, représentant la veuve Weyers.
3° Une de 4 francs 86 centimes 23 centièmes, au capital de 121 francs 55 centimes, libre de toute retenue, échéant le 7 février, due par Eustache Sauveur, de Fexhe les Slins.
4° Une de 15 francs 19 centimes 47 centièmes, au capital de 303 francs 89 centimes, échéant le 16 mai, due par Jean L'homme, de la commune de Neufchâteau.
5° Une de 48 francs 62 centimes 30 centièmes, au capital de 972 francs 46 centimes, réduite à 38 francs 89 centimes 84 centièmes, lorsque l'on paie dans les deux mois de son échéance, fixée au 23 décembre, due par Michel Sauveur, de Fexhe les Slins.
6° Une de 19 francs 44 centimes 93 centièmes, au principal de 483 francs 65 centimes, échéant le 27 octobre, due par Gaspar Joseph Barchon, de Warsage.
7° Une de 24 francs 31 centimes 15 centièmes, au capital de 600 francs, échéant le 15 novembre, due par Jean Vandenhoven, de la commune de Terlindeu.
8° Une de 27 francs 35 centimes 4 centièmes, au principal à 5 p. c. de 447 francs 80 centimes, échéant le 1er mai, due par M. Guillaume Clermont, de Liège.
9° Une de 65 francs 64 centimes, à 4 1/2 p. c., et à 4 quand l'on paye dans les trois mois de son échéance, fixée au 1er septembre, libre et exempte de retenue, au capital de 1458 frs. 68 centimes, due par le sieur Arnold Mariette, de la commune de Housse, à titre de représentant Marie-Jeanne Lemarié, veuve Gérard Bultot.
10° Un CAPITAL DE 4000 FRANCS, remboursable et exigible le 10 septembre 1843, productif d'intérêts sur le pied de 5 p. c., et à 4 p. c. l'an, lorsque l'on paye dans le mois de son échéance, dû par la dame V. Henri Alexandre, née Marie Jeanne Paques et ses enfants, demeurant à Liège.

On peut prendre communication des titres de propriétés et des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire.

BEL HOTEL ET AUTRES PROPRIÉTÉS A VENDRE.

Mardi 9 août 1836, à 2 heures de relevée, les enfants Rouma, pour faciliter leur partage, feront vendre aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Mire. BIAR, notaire à Liège, les IMMEUBLES ci après détaillés, situés à Chaudfontaine :

Premier lot. Un très-bel hôtel, occupé par les vendeurs, construit en pierres et briques et couvert en ardoises, avec remise, écuries pour 20 chevaux, grande cour, beau jardin en terrasses, verger, prés et terres labourables, le tout contigu d'une contenance de 5 bonniers.

Deuxième lot. Un bâtiment servant d'atelier de charon avec hangards et four adjacent, une prairie derrière, une cour et un jardin devant, comprenant en superficie environ 20 perches et joignant au ter. lot.

Troisième lot. Une petite maison en bon état, avec 9 perches de jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, situé près des bâtiments précédents, dont il n'est séparé que par un chemin.

Ces propriétés gagneront beaucoup en valeur à raison de leur proximité du chemin de fer. S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire BIAR.

BOURSES.

Table of stock market data for Paris, July 28, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Amsterdam, July 28, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Bruxelles, July 29, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Anvers, July 29, including various bonds and exchange rates.

CHANGES. Nous étions assez fermes au commencement de la bourse. Ardoins ouvert 37 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 1/4 1/8 et reste 37 1/4 A. Il y a 1/8 0/0 de hausse à Paris.

Table of stock market data for Vienne, July 21, including various bonds and exchange rates.

PLAGE D'ANVERS, LE 29 JUILLET. YENTFS. Porlasse. - On a fait 150 barils d'Amérique, dont le prix est resté inconnu. Sucres bruts - 450 caisses Havane blond, prix non indiqué. Cafés. - 420 balles Brésil de 32 à 33 1/4 cens.

VENTES PUBLIQUES. On a vendu hier après-midi, pour cause d'avarie, 20 tierçons riz Caroline qui ont été adjugés à prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.